

**André Malraux : «[Intervention au Sénat, séance du 6 juillet 1962]», intervention au cours de la discussion du IV<sup>e</sup> plan de développement économique et social. *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Sénat* [Paris], n° 27 S, 7 juillet 1962, p. 785.**

---

**André Malraux**

### **Intervention au Sénat – séance du 6 juillet 1962**

(Conservatoire de musique et théâtres)

Madame le Président, Mesdames, Messieurs, je tiens d'abord à remercier M. Fruh du rapport qu'il vient de faire. Je vais naturellement répondre aux questions précises qu'il a posées en les prenant dans leur ordre. Elles sont d'importance inégale et je terminerai par les plus importantes.

Tout d'abord, le transfert des bâtiments civils est en cours. Je pense que nous allons aboutir au résultat que nous envisageons depuis le début. Vous savez comme moi comment le problème se pose. Vous savez qu'il n'est pas simple.

La question du conservatoire est pour nous très passionnante. Le lieu choisi est le Rond-Point de la Défense. Les études actuelles nous permettent de croire que les travaux pourront commencer à la date prévue. Quoiqu'il en soit, que le Sénat sache que nous considérons ce qui doit être fait pour le conservatoire de musique comme d'une importance prioritaire.

Les sujets qui vous ont été soumis n'ont pas tous la même urgence et nous devons établir un ordre en fonction de l'étendue de ce que nous entreprenons, mais aussi en fonction de certaines nécessités et dans celles-ci nous plaçons au premier rang le

conservatoire de musique. Quelques-uns d'entre vous connaissent l'état de la rue de Madrid; il vaut mieux ne pas insister.

Il y a aussi la question des théâtres. Je suis tout à fait d'accord avec M. le rapporteur sur la nécessité de ne rien abandonner de ce qui peut être fait, indépendamment de la question du théâtre populaire. La création d'un autre théâtre populaire est seulement envisagée.

Nous avons retenu d'abord les problèmes à régler dans l'immédiat et parmi ceux-ci l'aide aux théâtres existants. Pour la fiscalité des théâtres, n'oublions pas – M. le rapporteur le sait ainsi que vous tous – qu'en un temps ancien il a été beaucoup fait. Nous ne pouvons pas tout faire à la fois. Néanmoins, la fiscalité des théâtres reste un problème important et une aide au théâtre privé doit être apportée. Je m'en suis expliqué à la commission et j'y reviens seulement pour un instant.

La politique que nous faisons est une politique de défense du patrimoine. Elle n'a de sens que si nous aidons en même temps le théâtre privé, autrement dit, nous ne pouvons détaxer un théâtre qui joue Molière qu'à la condition de ne pas laisser mourir le théâtre qui ne joue pas Molière. Notre politique est une politique double. Ce qui est fait d'un côté engage l'autre.

.....

M. le rapporteur, et avec lui le Sénat, souhaite que tous les projets ne soient pas engagés ensemble. C'est le bon sens même et il va de soi que les engagements seront des engagements successifs dont le Sénat peut avoir une première idée par l'ordre inscrit dans le budget lui-même.

Enfin il m'a été dit que le Sénat souhaitait être rassuré sur un point particulier : les projets qui vous sont soumis ne cachent-ils pas la volonté d'un exécutif qui se veut autoritaire de «peser sur une forme d'activité qui ne peut trouver son plein développement que dans la liberté des individus ?» Ah ! Monsieur le rapporteur, quand je pense à ce qui est écrit sur nous tous les matins par les gens que nous subventionnons tous les soirs, comme je nous trouve un gouvernement débonnaire ! (*Sourires et applaudissements.*)